

Élections CNU 2007

Pour défendre l'université de service public, promouvoir l'unité des missions diversifiées d'enseignement supérieur et de recherche et en leur sein le statut d'enseignant chercheur, votre déroulement de carrière : VOTEZ SNESUP

À partir du 17 septembre, vous allez élire vos représentants au Conseil National des Universités (CNU). Il s'agit d'un vote par correspondance qui doit parvenir au Ministère au plus tard le 16 octobre à 12 heures.

L'enseignement supérieur est dans la tourmente d'une loi « autonomie renforcée » qui vise à faire exploser les cadrages nationaux des formations, des missions des établissements, des statuts et conditions de travail des enseignants-chercheurs. Ces dispositions aggravent les effets du pacte recherche (avril 2006) qui a mis en place l'Agence de l'Évaluation et de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) dirigée exclusivement par des personnes nommées. Le SNESUP, ses élus s'opposent à ces logiques ; ils se sont mobilisés pour défendre, au sein des sections du CNU, dans la CP-CNU et au-delà, la conception « service public » de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour faire entendre les revendications en matière d'emploi, de recrutement, de carrières.

Une composition plurielle des listes SNESUP

Le SNESUP propose à votre suffrage des listes plurielles qui couvrent les différents champs de recherche, thématiques et écoles de pensée. Implication militante et présence de toutes les générations sont des critères que le SNESUP revendique. Répartition géographique des lieux d'exercice et relève conséquente dans les candidatures afin de permettre une meilleure prise en compte des réalités du terrain et un renouvellement des débats tout en préservant la mémoire du CNU grâce aux candidats élus sortants qui se représentent. Les candidats proposés ou soutenus par le SNESUP défendront avec fermeté vos revendications générales et vos dossiers individuels.

Un fonctionnement transparent et démocratique

Voter pour les listes SNESUP, c'est faire le choix que toutes les missions du statut d'enseignant chercheur soient reconnues : recherche envisagée dans la pluralité de ses formes et de ses écoles de pensée ; enseignement et responsabilités collectives à tous les niveaux, qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives.

Les élus présentés ou soutenus par le SNESUP veilleront à ce que les conditions particulières rencontrées par les candidats pour leurs diverses activités, notamment dans les établissements délocalisés, les IUP, IUT et IUFRM soient prises en compte. Ils feront en sorte que les règles de l'éthique soient respectées. Enfin, ils s'attacheront à la défense des disciplines et axes disciplinaires remis en cause par des décisions politiques fondées sur l'utilitarisme des formations et la gestion de la pénurie tout en veillant aux nécessaires ouvertures et évolutions des disciplines.

Les élus examineront les candidatures à la qualification en fonction de leurs seuls travaux et activités, sans que la décision soit subordonnée au nombre d'emplois mis au concours.

Ils agiront pour que les promotions accordées par le CNU soient réellement permises à tout collègue assurant normalement ses missions, pour qu'elles aient un impact maximal sur la rémunération et la retraite des intéressés. Ils veilleront à s'opposer à l'autopromotion abusive des membres de la section. Ils œuvreront pour que les activités professionnelles antérieures au recrutement des enseignants chercheurs soient prises en compte dans le déroulement de leur carrière. Le SNESUP réclame une augmentation du nombre de Congés pour Recherche et Conversions Thématiques.

Les élus proposeront la mise en débat des critères d'appréciation des dossiers et les feront connaître dans leur section. Ils seront à la disposition des candidats pour des conseils et des informations dans le respect de la confidentialité des débats. Ils communiqueront les résultats des sessions de promotion et rédigeront des comptes rendus.

PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS POUR LA SECTION 64 DU CNU

Chaque année, la commission 64 doit traiter un nombre très important de demandes de qualifications (plus de 1200 dossiers lors de sa dernière session). Les élus SNESUP veilleront à ce que les critères utilisés pour ces qualifications (MCF et Prof) soient clairement établis et divulgués auprès des collègues, en particulier pour ce qui concerne les “contours” de cette section Biochimie-Biologie moléculaire et les domaines de compétences attendus pour ces qualifications. Il sera proposé la création d'un site internet, accessible à tous les collègues relevant de la section 64 (ou désirant y recevoir une qualification), où ces critères seront présentés ainsi que des aides à la préparation des dossiers de qualification ou de promotions.

Lors des examens des dossiers (qualifications ou promotions), la commission a cependant tendance à privilégier plutôt les résultats scientifiques (nombre et qualité des publications), au détriment de l'implication des collègues dans la vie de leurs universités et dans les enseignements et renvoie certains promouvables vers les promotions locales (qui sont en nombre très limité). Ces différents aspects représentent cependant une part très importante de notre métier et il nous paraît nécessaire que tous les aspects soient réellement pris en compte, même si certains s'avèrent plus difficiles à évaluer. D'autre part, les élus SNESUP veilleront à limiter l'auto promotion au sein de la commission, même si pour autant les membres élus ou nommés ne doivent pas s'autocensurer.

Par ailleurs, les membres élus sur les listes du SNESUP prennent l'engagement de rédiger, à l'issue de chaque réunion de la commission, un compte rendu qui sera mis en ligne sur le site du syndicat ainsi que les coordonnées d'un contact (membre élu) afin que toutes demandes d'explication des décisions prises par la commission puissent trouver réponse.